

DNV·GL



NATION INNUÉ

res[®]

BORALEX

PROJET ÉOLIEN APIAT

Étude d'impact sur l'environnement

Volume 5 – Rapport complémentaire

Numéro de dossier : 3211-12-234

Date : 27 avril 2017



AVIS IMPORTANT ET CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

1. Le présent document est destiné à l'usage exclusif du client tel que désigné à sa page couverture, pour lequel ce document est rédigé et qui a conclu une entente écrite avec GL Garrad Hassan Canada Inc. (DNV GL), émetteur dudit document. Dans la mesure prévue par la loi ni DNV GL ni aucune entreprise du groupe (le « groupe ») n'assume de responsabilité contractuelle, délictuelle (négligence comprise) ou autre, auprès de tierces parties (étant des personnes autres que le client), et aucune entreprise du groupe autre que DNV GL ne doit être responsable de toute perte ou tout dommage subi en raison de toute action, omission ou faute (que celles-ci découlent d'une négligence ou non) commise par DNV GL, le groupe ou un de ses ou de leurs préposés, sous-traitants ou agents. Le présent document doit être lu dans son intégralité et est assujetti à toutes les suppositions et qualifications exprimées aux présentes ainsi qu'à toute autre communication pertinente se rapportant au présent document. Ce dernier peut contenir des données techniques détaillées qui sont destinées à des personnes possédant les connaissances requises dans le domaine.
2. Le présent document est protégé par le droit d'auteur et ne peut être reproduit et diffusé que conformément à sa classification et aux conditions associées précisées ou mentionnées aux présentes ou dans l'entente écrite conclue entre DNV GL et le client. Aucune partie du présent document ne peut être divulguée dans le cadre de tout mémorandum d'appel public à l'épargne, prospectus, cotation en bourse, circulaire ou annonce sans le consentement exprès, écrit et préalable de DNV GL. Une classification permettant au client de redistribuer le présent document ne doit pas impliquer que DNV GL a une responsabilité auprès de tout destinataire autre que le client.
3. Le présent document a été élaboré à partir d'informations liées aux dates et aux périodes mentionnées aux présentes. La présente offre ne suggère pas que ces informations ne peuvent être modifiées. Sauf dans la mesure où la vérification des informations ou des données est expressément convenue dans le cadre de la portée de ses services, DNV GL n'assumera aucune responsabilité en ce qui a trait à des informations ou à des données erronées fournies par le client ou toute tierce partie, ni aux conséquences des informations ou des données erronées, qu'elles soient ou non contenues ou mentionnées aux présentes.

CLASSIFICATION DES DOCUMENTS

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Stricteconfidential | : | Ne peut être divulgué qu'aux personnes nommées au sein de l'organisation du client. |
| Privé et confidentiel | : | Ne peut être divulgué qu'aux personnes directement concernées par l'objet du document au sein de l'organisation du client. |
| Commercial confidentiel | : | Ne peut pas être divulgué à l'extérieur de l'organisation du client. |
| DNV GL seulement | : | Ne peut être divulgué qu'à des employés de DNV GL. |
| À la discrédition du client | : | Divulgué pour information seulement à la discrédition du client (sous réserve de l'avis important et de la clause d'exonération de responsabilité ci-dessus et des modalités de l'entente écrite conclue entre DNV GL et le client). |
| Publié | : | Mis à la disposition du public pour information seulement (sous réserve de l'avis important et de la clause d'exonération de responsabilité ci-dessus). |

Nom du projet : Projet éolien Apuiat
 Titre du rapport : Étude d'impact sur l'environnement
 Client : Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc.
 Personne ressource : Philippe Abergel
 Date d'émission : 27 avril 2017
 Numéro du projet : 10033494
 Numéro du document : 10033494-CAMO-R-02-A

DNV GL – Division Énergie
 Environnement et permis
 4100, rue Molson, bureau 100
 Montréal (Québec) Canada
 Tél. : (514) 272-2175
 Fax : (514) 272-0410
 Numéro d'entreprise : 94-3402236

| Auteurs : | Vérification : | Approbation : |
|---|--|--|
| F. Gagnon Scientifique senior Environnement et permis | F. Langelier GIS Team Leader Développement et ingénierie | M. Roberge Chef de section Environnement et permis |

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Strictement confidentiel <input type="checkbox"/> Privé et confidentiel <input type="checkbox"/> Commercial confidentiel <input type="checkbox"/> DNV GL seulement <input checked="" type="checkbox"/> À la discrétion du client <input type="checkbox"/> Publié | Mots clés : Éolien, Apuiat, Lévesque, Étude d'impact sur l'environnement, ÉIE, Recevabilité, Questions et commentaires |
|--|---|

© GL Garrad Hassan Canada Inc., Tous droits réservés.

Aucune référence à une partie du présent rapport pouvant entraîner une mauvaise interprétation n'est permise.

| Version | Date | Raison pour l'émission | Auteurs | Vérification | Approbation |
|---------|---------------|------------------------|-----------|--------------|-------------|
| A | 27 avril 2017 | Première émission | F. Gagnon | F. Langelier | M. Roberge |

ÉQUIPE DE RÉALISATION

| Initiateur – La Nation Innue, RES et Boralex | | |
|---|---|--|
| Philippe Abergel | Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. (RES) | Directeur du développement |
| Alexandra Agagnier, M. Env. | Boralex inc. | Chargée de projets développement et relations avec le milieu |
| Etude d'impact sur l'environnement – DNV GL | | |
| Frédéric Gagnon, B.Sc. Bio., M.Env. | Scientifique senior Environnement et permis | Gestion de l'ÉIE, analyse et rédaction |
| Michael Roberge, B.Sc. | Chef d'équipe – Environnement et permis | Conseiller, approbation |
| Francis Langelier, B.Sc. | Chef d'équipe – Géomatique | Cartographie et analyse spatiale, révision |
| Anne Beaudoin, M.Sc. | Géographe | Cartographie et analyse spatiale |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| 1 MISE EN CONTEXTE | 1 |
| 2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES | 2 |
| QC-58 Potentiel Bleuet | 2 |
| QC-59 Partenariat avec les communautés innues | 3 |
| QC-60 Utilisation du territoire, communautés autochtones..... | 3 |
| 3 RÉFÉRENCES..... | 4 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|---|
| Tableau 1 Superficies de bleuetière affectées par les emprises du Projet..... | 3 |
|---|---|

LISTE DES ANNEXES

| | |
|--|----|
| Annexe A – Carte des bleuetières | 11 |
|--|----|

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| Abréviation | Définition |
|-------------|--|
| EIE | Étude d'impact sur l'environnement |
| ha | Hectare |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MDDELCC | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MERN | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles |
| MFFP | Ministères des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| RES | Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. |

1 MISE EN CONTEXTE

La procédure d'évaluation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prévoit l'analyse interministérielle de toute étude d'impact déposée relativement à un projet de parc éolien. Les travaux prévus doivent respecter les exigences de l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

En juillet 2016, DNV GL a déposé au nom du consortium formé de la Nation Innue, Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. (« RES ») et Boralex inc. (« Boralex ») (« l'Initiateur ») une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) pour le Projet de parc éolien Lévesque [1][2] dans le cadre de l'entente survenue entre le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec et la Nation innue pour combler le bloc énergétique de 4 000 MW d'énergie éolienne [3]. En novembre 2016, le Projet a été renommé et porte depuis le nom de Projet de parc éolien Apuiat (le « Projet »); celui-ci remplace le nom du Projet précédemment attribué au dossier no 3211-12-234. Le Projet a été renommé afin de refléter l'importance de l'implication de la Nation Innue dans le projet.

Le 29 septembre 2016, l'Initiateur a reçu un document de questions et commentaires soulevés à la suite de l'analyse de l'ÉIE par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que par certains autres ministères et organismes [4]. Des questions additionnelles ont également été reçues par courriel le 4 octobre et le 19 octobre 2016. L'Initiateur a déposé au MDDELCC le volume 3 le 16 novembre 2016 afin de répondre à ces questions [5], tout en tenant compte des rapports de caractérisation les milieux aquatiques et terrestres déposés au MDDELCC le 7 octobre 2016 [6][7].

Une deuxième série de questions a été reçue du MDDELCC le 12 janvier 2017 [8]. L'Initiateur a déposé le volume 4 le 10 février 2017 afin de répondre à ces questions [9].

Le 29 mars 2017, l'Initiateur a reçu une troisième série de questions et commentaires soulevés à la suite de l'analyse du volume 4 [10]. Ce rapport complémentaire a comme objectif de répondre aux questions soulevées dans ce document.

2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Cette section présente les réponses de l'Initiateur aux trois questions et commentaires de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres du MDDELCC (Dossier 3211-12-234) transmises le 29 mars 2017.

QC-58 Potentiel Bleuet

En référence à la QC-56 du volume 4, rapport complémentaire, il a été constaté, à la réponse 1.2, qu'une carte a effectivement été déposée. Cependant, celle-ci ne représente pas l'ensemble des données de potentiel du secteur. Le Ministère a clarifié ce point avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et vous a transmis la carte des potentiels bleuets que l'on devrait retrouver dans l'étude. Cette carte met en évidence l'importance du secteur pour la production du bleuet.

Les potentiels identifiés sur cette carte devraient venir modifier le tableau 1 en ce qui a trait aux surfaces affectées par les emprises.

Veuillez corriger le tableau.

Pour les réponses 6 et 7, on doit comprendre que les emprises vont affecter plus fortement les zones de potentiels bleuets. L'utilisation des déblais et la localisation des bancs de dépôts sont donc une préoccupation pour protéger l'activité de production de bleuets.

Veuillez commenter.

Réponse

Basée sur la carte du potentiel bleuet transmis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) [11], une carte des potentiels bleuets à proximité du Project est présentée à l'annexe A.

Les emprises du Projet chevauchent 55,3 ha (0,5 %) du territoire identifié comme potentiels bleuets. Il importe de noter que ces calculs reposent sur la carte transmise par le MAPAQ qui ne présente que les potentiels bleuets à moins d'environ 15 km du Projet. La carte laisse entrevoir que la présence de potentiels bleuets s'étend ailleurs dans la région.

Le Tableau 1 présente les superficies affectées par type de bleuetière. Présentement, 18,9 ha de potentiels bleuets sont affectés par les deux chemins existants (Chemin de la Scierie et Chemin de la Marée) dont les emprises moyennes ont respectivement une largeur d'environ 15 m et 7 m. L'élargissement de l'emprise de ces chemins à 40 m affecterait donc 36,4 ha de potentiels bleuets. La planification de la construction n'est pas assez avancée pour préciser l'emplacement des aires de stockage de matériel, mais l'entreposage dans des potentiels bleuets sera évité dans la mesure du possible. Au besoin, une demande d'autorisation sera déposée au MDDELCC à cet effet. Comme mentionné au volume 4, les déblais d'excavation seront autant que possible réutilisés pour l'aménagement des chemins d'accès et des aires de travail. L'Initiateur réitère son engagement à ce qu'aucun déblai ne soit déposé dans les superficies de potentiels bleuets à l'extérieur de l'emprise des chemins et qu'il n'y aura aucun banc de dépôts dans les potentiels bleuets identifiés à l'intérieur de l'aire de Projet.

Tableau 1 Superficies de bleuetière affectées par les emprises du Projet

| Type | Superficie affectée par les emprises (ha) | | | Superficie actuelle affectée (ha) | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------------|-------|-----------------------------------|---------------------------------|-------|
| | Chemin de la Scierie ¹ | Chemin de la Marée ² | Total | Chemin de la Scierie ¹ | Chemin de la Marée ² | Total |
| Bail de bleuetière | 9,0 | 0 | 9,0 | 4,3 | 0 | 4,3 |
| Bail potentiel de bleuetière / forêt | 0 | 0,5 | 0,5 | 0 | 0 | 0 |
| Potentiel de bleuetière | 36,1 | 19,2 | 55,3 | 15,0 | 3,9 | 18,9 |

¹ Emprise moyenne approximative dans le secteur visé : 15 m de largeur.

² Emprise moyenne approximative dans le secteur visé : 7 m de largeur.

QC-59 Partenariat avec les communautés innues

Le MDDELCC souhaite être tenu informé des développements relatifs au partenariat à établir avec les communautés innues. Notamment, le Nation Innue (Société en commandite Apuat) est-elle partenaire majoritaire du Projet? Le Ministère souhaite être tenu informé de la réception par l'initiateur de motions d'appui des communautés innues confirmant leur participation au projet et de l'état d'avancement des discussions visant la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec Production, sans briser le sceau de la confidentialité.

Réponse

La Nation Innue contrôlera de 50% sur le Projet. L'ensemble des neuf communautés innues ont la possibilité de participer au Projet. Sans briser le sceau de la confidentialité des partenaires, l'Initiateur s'engage à informer le Ministère quant à l'inclusion de nouvelles communautés innues au partenariat, toute comme pour la signature d'un contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec.

QC-60 Utilisation du territoire, communautés autochtones

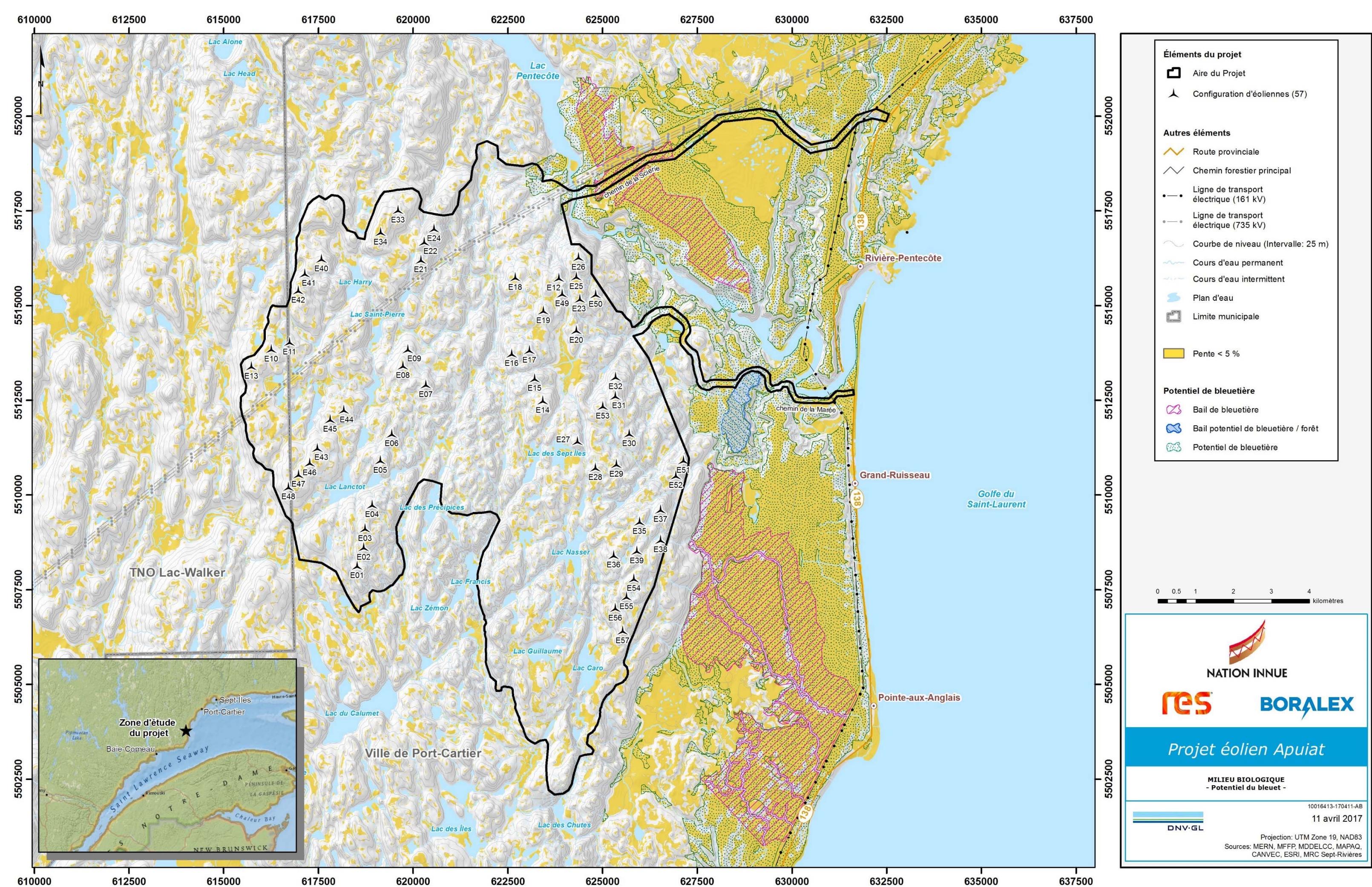
En lien avec la QC-53 du volume 4, rapport complémentaire, à la page 5 du volume 4, le Ministère demeure en attente de plus d'information concernant l'utilisation contemporaine de la zone d'étude par les Innus et l'existence de sites d'intérêt culturels ou historiques.

Réponse

L'Initiateur a entrepris plusieurs démarches de consultation auprès des communautés innues depuis la réception de la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC, incluant la tenue de trois soirées d'information « portes ouvertes » dans les communautés de Uashat, Mani-utenam, et Ekuavitshit (Mingan). Depuis ce temps, l'Initiateur n'a découvert aucune information supplémentaire concernant l'utilisation contemporaine par les Innus. L'Initiateur partagera avec le Ministère toute nouvelle information portée à notre attention à ce sujet.

3 RÉFÉRENCES

- [1] DNV GL. Projet éolien Lévesque – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Rapport principal. 22 juillet 2016.
- [2] DNV GL. Projet éolien Lévesque – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Annexe B à H. 22 juillet 2016.
- [3] Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Communiqué de presse - Le gouvernement complète le 4 000 MW d'énergie éolienne de la stratégie énergétique 2006-2015 grâce à un partenariat avec la Nation Innue. 18 décembre 2015. <http://mern.gouv.qc.ca/4684/>
- [4] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Questions et commentaires pour le projet de parc éolien Lévesque sur le territoire de la municipalité de la ville de Port-Cartier et du territoire non organisé (TNO) de Lac Walker par Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. 3211-12-234. 29 septembre 2016.
- [5] DNV GL. Projet éolien Lévesque – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Rapport complémentaire. 16 novembre 2016.
- [6] Groupe Hémisphères. Inventaires du milieu aquatique – Projet éolien Lévesque. Rapport technique réalisé pour DNV GL et RES, 7 p. et 8 annexes. 5 octobre 2016.
- [7] Groupe Hémisphères. Inventaires du milieu terrestre – Projet éolien Lévesque. Rapport technique réalisé pour DNV GL et RES, 9 p. et 2 annexes. 5 octobre 2016.
- [8] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Deuxième série de questions et commentaires pour le projet de parc éolien Lévesque sur le territoire de la municipalité de la ville de Port-Cartier et du territoire non organisé (TNO) de Lac Walker par Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. 3211-12-234. 12 janvier 2017.
- [9] DNV GL. Projet éolien Lévesque – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Rapport complémentaire. 10 février 2016.
- [10] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Troisième série de questions et commentaires pour le projet de parc éolien Apuiat sur le territoire de la municipalité de la ville de Port-Cartier et du territoire non organisé (TNO) de Lac Walker par Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. 3211-12-234. 29 mars 2017.
- [11] Guenette, F. pour Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. RE: Bleuetière sous bail et potentiel (Comm. pers.) - Carte. 10 mars 2017.





À PROPOS DE DNV GL

Motivée par son objectif de sauvegarder la vie, la propriété et l'environnement, DNV GL permet à ses clients de faire progresser la sécurité et la viabilité de leurs entreprises. Nous offrons des services de classification et d'assurance technique de même que des logiciels et des services consultatifs d'experts indépendants aux industries maritimes, pétrolières et gazières ainsi qu'énergétiques. Nous fournissons en outre des services de certification à des clients œuvrant dans un large éventail de secteurs. Présents dans plus d'une centaine de pays, nos 16 000 professionnels se consacrent à aider nos clients à créer un monde plus sûr, plus intelligent et plus vert.